

# Dicazin® 4S

Herbicide de post-levée contre les dicotylédones dans le maïs, les céréales et les jachères.

# Description du produit en bref

Herbicide de post-levée contre les dicotylédones dans le maïs, les céréales et les jachères.

#### **Matières actives**

480 g/l Dicamba (42.1%)

#### **Formulation**

Concentré soluble dans l'eau (SL)

#### **Trademark**

Stähler Suisse SA

# Numéro d'homologation

W-7200

# Mode d'action

Le **Dicamba** appartient à la famille chimique des dérivés de l'acide benzoïque. Il est rapidement absorbé par les feuilles et les racines, puis transporté dans la plante par la sève. La croissance des plantes est bloquée. Dès le début de son action, le métabolisme de la plante est fortement limité, à tel point qu'elle ne concurrence plus les cultures au niveau des matières nutritives. Le Dicamba se caractérise par une action initiale souvent lente.

#### **Utilisation Céréales**

#### Blé

Dosage: 0.25 l/ha de Dicazin 4S dans les céréales d'automne en post-levée au printemps et dans les céréales de printemps en pulvérisation ou en mélange avec un herbicide complémentaire. Dicazin 4S peut être employé dès le début du tallage jusqu'au début de la montaison (BBCH 21–30). Ne plus employer à partir du stade 1er nœud (BBCH 31). L'application de Dicazin 4S devrait se faire par temps favorable à la croissance (à partir de 8°C).

#### **Orge**

Dosage: 0.25 l/ha de Dicazin 4S dans les céréales d'automne en post-levée au printemps et dans les céréales de printemps en pulvérisation ou en mélange avec un herbicide complémentaire. Dicazin 4S peut être employé dès le début du tallage jusqu'au début de la montaison (BBCH 21-30). Ne plus employer à partir du stade 1er nœud (BBCH 31). L'application de Dicazin 4S devrait se faire par temps favorable à la croissance (à partir de 8°C).

# **Utilisation Grandes cultures**

# **Jachères**

Dosage: 0.5 l/ha de Dicazin 4S contre le rumex, le liseron des champs et le liseron des haies (pompe à dos: 5 ml/10 l d'eau). Si présence de chiendent, application possible en mélange avec 3 l/ha de Roundup PowerMax. Utilisation jusqu'à fin septembre au plus tard.

#### Maïs

Dosage: 0.5-0.75 l/ha contre les mauvaises herbes levées y compris les plantes résistantes à la triazine. Pour un spectre d'efficacité plus large: ajouter 0.2-0.5 l/ha de Dicazin 4S aux mélanges d'herbicides standards.

Mélanges recommandés :

- 0.3 l/ha Dicazin + 0.5 1 l/ha Calliso + 3 l/ha Sitradol Tec + 0.5 l/ha Gondor
- 0.3 l/ha Dicazin + 0.27 l/ha Adengo + 0.5 l/ha Gondor

Lorsque le 6ème feuille est développée, il ne faut plus faire de traitement sur toute la surface (risque de phytotoxicité).



Application fractionnée : Les applications supérieures à 0,5 l/ha doivent être effectuées en traitement fractionné, la quantité recommandée correspond à la quantité totale autorisée.

# Spectre d'efficacité

Dicazin 4S combat un grand nombre de mauvaises herbes annuelles et pérennes tenaces dans les cultures de maïs et de céréales (y compris celles qui résistent aux triazines).

Bonne efficacité: Amarante, arroche étalée, camomille (au plus tard au stade rosette, 4–6 feuilles), chardon des champs (10–20 cm de haut), fumeterre, liseron (20–30 cm de haut), mouron des oiseaux, mouron rouge, moutarde des champs, renoncule rampante, renouée (au stade rosette), rumex (10–15 cm de haut maximum), spergule des champs, vesce.

**Efficacité moyenne :** chénopode, gaillet gratteron, laiteron des champs, lamier, pensée des champs, véronique.

Pas d'efficacité : Graminées, repousses de colza.

### **Restrictions**

Ne pas traiter lors d'interruption de croissance (froid, humidité, sécheresse), présence de déficience nutritive (les cultures affaiblies), grosse chaleur, sur plantes endommagées par le gel ainsi que lors de variations de températures diurnes/nocturnes importantes (>15°C). Préparation de la bouillie : Porter des lunettes de protection ou une visière

#### **Miscibilité**

Dicazin 4S peut être mélangé à d'autres herbicides et des fongicides contre le piétin-verse. Ne pas mélanger avec des engrais liquides, des huiles minérales ou du 2,4-D. Lors de mélanges, il faut observer les recommandations des autres produits utilisés.

#### **Rotation culturale**

Il n'existe pas de limitation pour les cultures subséquentes, à l'exception du tabac dans l'année suivante. Si un champ est retourné prématurément, on peut y semer du maïs. En automne, sur chaumes ne pas utiliser Dicazin 4S si un engrais vert ou une autre culture doit être semé.

#### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

#### **Conditions climatiques**

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement.

#### Important à savoir

Les plantes cultivées à feuilles larges (p. ex. betteraves, légumineuses, cultures maraîchères) et maïs sont très sensibles envers Dicazin 4S. Eviter toute dérive sur ces cultures ou sur les surfaces destinées à ces cultures. Après le travail, nettoyer minutieusement le pulvérisateur.

# Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

# Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

#### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

# Mention d'avertissement

**ATTENTION** 



#### **Phrases H**

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Phrases EUH**

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Phrases P

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391 Recueillir le produit répandu.

**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**RRV** Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins

et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.



# En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

# **Emballage**

10 03 82 Emballage simple à 1 I 10 03 82 Carton à 12 x 1 I

# **Emballage**

10 03 83 Emballage simple à 5 I 10 03 83 Carton à 4 x 5 I

#### Contact

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17 A 4800 Zofingen Tél: 062 746 80 00 info@staehler.ch http://www.staehler.ch